

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# GAZETTE DES CAMPAGNES

Journal du Cultivateur et du Colon.

## ABONNEMENT :

CANADA — 3s. 9d., payable inva-  
riablement d'avance.

ÉTRANGER — 6s. 3d. (Affranchir.)

On ne s'abonne pas pour moins de 6 mois

Si la guerre est la dernière raison des peu-  
ples l'Agriculture doit en être la première.



## ANNONCES :

Première insertion 8cts. la ligne,  
Insertions subséquentes 2 " "

Pour annonces à long terme, conditions  
libérales.

Emparons-nous du sol, si nous voulons con-  
server notre nationalité.

PARAISANT TOUS LES QUINZE JOURS.

## CAUSERIE AGRICOLE.

### Des Amendements.

(Suite.)

#### DU MÉLANGE DES TERRES.

#### DE LA TOURBE ET DE SES EFFETS SUR LE SOL.

La tourbe, comme plusieurs de nos lecteurs le savent déjà, est le produit de la décomposition des végétaux dans le sein de la terre ou sous les eaux stagnantes; elle se trouve dans les différentes parties du Canada en assez grande quantité. Elle renferme les mêmes éléments que les plantes qui lui ont donné naissance.

On peut employer la tourbe comme engrais et amendement soit directement, soit en la mélangeant avec un peu de chaux pour en faire des composts.

La tourbe est une accumulation d'humus, c'est-à-dire du principe le plus fertilisant, et qui semble fournir le plus d'aliments à la végétation. Aussi la tourbe, par l'exposition à l'air, à la gelée et aux autres influences de l'atmosphère, par l'espèce de travail de fermentation qu'elle éprouve, placée en tas sur un terrain sec, devient un excellent engrais. Pour arriver à ce résultat le tas doit être manié à plusieurs reprises et la tourbe entièrement brisée, de manière à pouvoir être répandue en poussière, ou à-peu-près sur la surface du terrain que l'on veut améliorer.

Voici une autre manière aussi avantageuse d'employer la tourbe: Au lieu de la réduire en poussière, on se contente de la mettre en gazons sur le sol, après l'avoir toutefois laissée ressuyer quelque temps, exposée au soleil ou à la gelée.

Si la tourbe est argileuse; elle doit être placée dans les terres légères ou sablonneuses; si le sable y abonde, elle doit être

employée préférentiellement sur les terres argileuses.

La quantité de tourbe à être employée doit être proportionnée à la qualité du sol et au besoin d'humus qu'il peut avoir. Mais pour que la tourbe sans préparation agisse comme humus, il faut que le sol, s'il est humide, soit très-bien égoutté; autrement elle demeure sans effet sur la végétation.

Voici un excellent moyen de préparer la tourbe avant de l'employer sur le sol: On en fait pour les bestiaux et surtout pour les moutons, une première couche de litière que l'on recouvre de paille; un mois ainsi passé à recevoir les urines et les émanations des animaux et des fumiers en fait un amendement riche et puissant.

De plus, les terrains tourbeux peuvent presque toujours devenir productifs. L'homme, par son intelligence et sa volonté, peut à-peu-près toujours l'utiliser en aidant et achevant le travail de la nature, et en mettant, par des fossés profonds, la surface du sol au-dessus du niveau des eaux:

#### CONCLUSION.

Depuis six mois nous nous sommes exclusivement occupé, dans notre causerie, des divers amendements qui peuvent être employés, soit pour rendre la culture de la terre plus facile; soit pour augmenter la fertilité de nos champs. Qu'on ne regarde pas comme trop prolongé et perdu le temps employé à l'étude d'un sujet aussi essentiel, si l'on veut arriver à de bons résultats dans l'art de cultiver la terre. Que l'on se pénétre bien que la terre qui porte et nourrit en partie nos végétaux et nos plantes de toutes espèces, a besoin elle-même d'être nourrie; que si son travail et ses efforts sont constants, ses forces s'épuisent et ont besoin d'être réparées. Avouons aujourd'hui que jusqu'ici les différents moyens d'améliorer le sol, que nous venons d'énumérer, étaient trop peu connus en Canada, et surtout trop peu pratiqués quoique leur emploi soit indispensable à la prospérité agricole du pays.

Maintenant, si nous avons bien compris le rôle considérable que les amendements doivent jouer en agriculture, les résultats heureux qu'ils peuvent nous faire obtenir, les profits immenses qu'ils peuvent nous procurer, mettons-nous résolument à l'œuvre et ne craignons pas même de faire quelque sacrifice pour nous procurer les substances qui nous sont nécessaires, tel que chaux, cendre, sel, etc. Ne craignons pas non plus le travail, et si nous avons à notre disposition des sols différents, et que les uns soient trop pesants et trop compacts, que les autres soient trop légers, faisons des deux un mélange qui les améliore les uns et les autres, et qui détruise les défauts de tous. Qu'on ne s'expose pas à être taxés d'ignorance et d'indifférence par les étrangers qui visitent nos campagnes ou qui viennent s'établir parmi nous. Prouvons-leur, au prix de nos sueurs, de notre activité et de nos sacrifices, que nous pouvons marcher avec eux dans la voie des améliorations, et que ce que d'autres ont fait nous pouvons le faire.

Que ceux qui ont lu nos articles sur ce sujet, s'efforcent de devenir des modèles pour ceux qui ne les ont point lus. Qu'ils leur prouvent que la science qu'ils ont puisé dans notre *Gazette* est appuyée sur des données incontestables.

Que nous serions heureux, que nous serions bien dédommagé de nos travaux, si nous voyions tous nos lecteurs se donner la main et prouver que l'on peut, avec de la bonne volonté et quelques légers sacrifices, doubler, tripler les revenus de nos champs; que nous pouvons obtenir des pâturages abondants, des prairies naturelles et artificielles d'une grande richesse.

Mais nous ne saurions trop recommander à tous ceux qui sont décidés à faire des amendements, à procéder avec prudence, à faire leurs expériences sur une petite échelle. En agissant ainsi, nous sommes sûr qu'ils arriveront à des résultats si heureux, qu'ils ne voudront plus s'arrêter quand une fois ils seront entrés en si bonne voie et qu'en peu d'années, ils auront transformé tous leurs champs.

Nous commencerons dans notre prochain numéro à traiter des engrais et nous le ferons avec tout le soin qu'exige un sujet aussi important.

## HISTOIRE DE LA QUINZAINE.

Nous sommes bien aise d'avoir à dire aujourd'hui, n'ayant pu le faire plus tôt, que le discours en faveur du luxe dont nous parlions dans notre avant-dernière *Quinzaine*, n'était vraiment qu'un exercice de discussion, admettant le pour et le contre sur le sujet. Comme tout le monde ne réside pas à Montréal et ne fréquente pas toutes les institutions de cette ville, pour connaître certains détails que le public ne peut guère connaître autrement, il n'eût pas été mal au journal qui a publié ce discours, de préférer, dans l'intérêt du public et pour la gravité du sujet, la publication du discours contre le luxe.

L'erreur dont se plaignent deux journaux de cette ville vient de ce que l'auteur de la *Quinzaine* de la

*Gazette des Campagnes* n'a eu sous les yeux que le seul numéro du journal où ce discours était publié.

Ce qui veut dire que tout l'échafaudage un peu cavalier que les deux journaux susdits ont élevé sur une méprise dont l'un d'eux seul est la cause, tombe de lui-même. Les *hommes respectables* et *l'Institution* qu'ils mettent en jeu n'y sont évidemment pour rien. C'est ce que nous savions plus que les journalistes précités ne sauraient le dire.

De nouveaux travaux de l'esprit canadien viennent de voir le jour. — *Les Anciens Canadiens*, par M. de Gaspé, et *Mes Loisirs*, par M. L. H. Fréchette. Deux journaux de Québec, que nous avons sous les yeux, apprécient favorablement ces nouvelles œuvres. Le *Foyer Canadien* et les *Soirées* sont venus aussi à leur temps ordinaire, et pleins du même intérêt que les précédents attendu qu'ils continuent le même sujet, l'un la vie de Mgr Plessis, l'autre les habitudes des hommes des forêts. Avec des sujets analogues et traités judicieusement comme le sont ceux du moment, ces deux recueils périodiques devraient faire long chemin parmi nous. Marchant par deux sentiers vers le même but, qui est tout-à-fait louable, c'est aux amis particuliers de chacun de ses recueils à leur rendre le sentier facile. Ils ne seront point de trop tant que la lecture utile et agréable qu'ils offrent se maintiendra ce qu'elle est aujourd'hui. N'ayant pas par devers nous les deux autres publications dont nous venons de parler, nous n'avons qu'à renvoyer nos lecteurs aux journaux qui en ont parlé avec avantage. Dans le même intervalle, il a été publié encore une pièce de poésie de M. Lemay. Ce jeune poète a, selon nous, tout ce qu'il faut pour que son talent soit utile, agréable et digne de tous les encouragements. Ses sujets sont graves, moraux ou pieux. Son expression, conforme habilement au sujet, est sobre, modeste, contenue, évitant l'enflure, les hardiesses romantiques, le vide et un vain bruit. Les sujets tendres surtout, au point de vue moral et religieux, lui sont très-heureusement. C'est un don précieux, un privilège qu'il doit au ciel. S'il a le temps d'en user et qu'il ne s'écarte jamais des devoirs que ce privilège lui impose, il sera poète dans le genre des Turquet, des Violeau, des Briseux, des Alletz, etc. C'est vraiment le meilleur genre, le genre catholique. Ce ne sera peut-être pas le plus vanté, le plus haut dans la gloriole humaine; mais qu'à cela ne tienne. Une vraie vocation vers le vrai, le réel, le substantiel, au point de vue moral, religieux et naturel, trouvera toujours quoiqu'en moindre nombre, de vrais amis et de dignes juges. Du reste, une telle vocation se suffit à elle-même. C'est le devoir qui la fait parler, ce n'est point le désir de la gloriole et du vent du jour. Une autre pièce d'un autre poète et d'un autre genre, a aussi vu le jour dans le même intervalle. Elle a obtenu de suite les honneurs qui lui étaient dus; elle a été très-heureusement parodiée. Le talent est une belle chose. Plus il se manifeste parmi nous, plus il y a besoin qu'il soit contrôlé, pour sa propre gloire et le profit de tous. Alors, il ne fera que ce qu'il doit faire dans l'ordre des règles de l'art et de la volonté du

Grand Maître du talent et des arts. Si c'est du courage que de contrôler le talent dans les lois de l'art et du convenable, nous le souhaitons à tous ceux qui croiront avoir de bonnes raisons d'exercer ce devoir. C'est de même que le pays peut gagner à avoir des poètes, des littérateurs, des historiens et même des savants.

Depuis notre dernière *Quinzaine*, l'événement de l'étranger qui a le plus occupé tout le monde partout, a été le mariage de Son Altesse Royale le Prince de Galles avec une princesse de Danemark. L'Empire Britannique tout entier, avec ses colonies et ses possessions de tous genres, en a tressailli d'allégresse et de jubilation; et l'on peut dire en quelque sorte que la terre entière en a ressenti le contre-coup. Dieu seul sait l'avenir de tant d'enthousiasme. En attendant, souhaitons à l'heureux couple que de si beaux commencements n'aient aucun de ces fâcheux retours dont l'histoire des grands offre plus d'un exemple. Toutefois, les fêtes du mariage de notre futur roi, ont en leurs tristes compensations. Des personnes ont été étouffées et une émeute ou une bagarre a éclaté. Malgré cela, le peuple anglais n'a pas moins montré en cette occasion combien il possède encore d'éléments de sécurité sociale et politique dans l'attachement cordial qu'il conserve à ses princes et à leur dynastie. Un tel peuple n'est pas encore prêt à servir de jouet aux ambitieux, ni aux meneurs des révolutions. C'est ce qui fait pour nous-mêmes, Canadiens, notre propre sécurité, tant que la Providence nous tiendra attachés à la couronne anglaise ainsi constituée. C'est pourquoi nous avons à bénir Dieu de l'un et l'autre bienfait, c'est-à-dire de l'une et l'autre sécurité.

En France, il y a eu aussi des fêtes. Mais la chronique aussi bien que les journaux sérieux annoncent ouvertement que la morale n'y a rien gagné. Aux Tuileries mêmes, des costumes et des danses, dépassant tout ce que l'honnêteté accoutumée avait toléré jusque là, sont venues en scène scandaliser même les plus braves. Depuis un prédicateur célèbre, M. l'abbé Deguerry, curé de la Magdelaine, a cru devoir, du haut de la chaire, aux Tuileries mêmes, venger la morale chrétienne contre ces honteux excès. On dit que l'Empereur a rappelé à l'ordre le ministre de Jésus-Christ. Si cela est vrai, l'Empereur n'a pas su être aussi chrétien que Louis XIV en pareille occasion. Bourdaloue, en présence du grand Roi, avait tancé la Cour à cause de ses désordres: les courtisans s'en plaignirent au roi, qui leur fit cette belle réponse: "Messieurs, le prédicateur a fait son devoir, faisons le nôtre." Aux Tuileries, cette année, il s'était passé des choses qui ont forcé l'Impératrice à laisser les salons, ou à n'y paraître qu'en toilette de quasi deuil. Et tout cela se passe au milieu des orages qui se préparent sur la France comme sur l'Europe entière! L'histoire parle souvent de ce vertige,

"Funeste avant-coureur de la chute des rois."

Les élections, en effet, en France laissent toujours à appréhender. La situation de la Pologne, si elle ne se termine bientôt d'une façon ou d'une autre, crée un

autre embarras très-sérieux; les affaires d'Italie, qui dorment un instant, ne dormiront pas toujours; l'affaire si compromettante du Mexique traîne toujours en langueur comme pour mieux exaspérer l'opinion: tout cela et bien d'autres choses que l'on connaît mieux sur les lieux qu'ici, fait qu'au lieu d'irriter le ciel par des désordres empruntés aux mœurs païennes, on ferait mieux, dans les palais de l'Empereur des Français, de se rendre Dieu favorable au moment où les hommes et les choses menacent au dehors et au dedans.

Ailleurs, la situation de la Pologne n'est point encore fixée. Il y a à craindre, comme nous l'avons dit, un ferment étranger révolutionnaire, qui gênerait tout dans la cause d'ailleurs si juste de la Pologne. Le Saint Père paraît instruit de ce fait, et il aurait signifié, dit-on, que jamais sa parole ne pourrait se faire entendre sur la situation de ce malheureux pays si ce ferment funeste ne disparaît. C'est ce que nous saurons mieux dans peu de temps.

A Rome, la tranquillité continue, quoique les apparences de l'orage semblent de plus en plus se grossir et se rapprocher. Le Saint Père sait cela mieux que tout autre. C'est pourquoi il a assemblé comme de coutume ses curés de Rome, aux approches du carême, pour leur faire bien connaître la situation et les exhorter à frapper juste sur les vices régnants; parmi lesquels il a signalé le mal du jour partout, l'amour des aises, du *luxu*, des jouissances purement terrestres, pour ne pas dire animales. Il a signalé aussi les défections scandaleuses qui s'en suivent dans tous les rangs de la société: et cela, dans un temps où tous les catholiques de l'univers devraient retracer l'unité et les vertus des premiers âges de l'Eglise, à cause des maux que souffrent partout la religion, les mœurs, le bon ordre public.

Dans le reste de l'Italie, à Turin, on emprunte des sommes fabuleuses pour couvrir, ou plutôt pour augmenter le désordre des finances. Du reste, dans toutes les possessions usurpées par Victor-Emmanuel, on continue la persécution contre les ministres de l'Eglise, contre les religieux et les religieuses. On convertit des églises, des couvents, des monastères en dépôts d'armes ou de munitions, où même on en fait des établis. On rétrécit de plus en plus le cercle déjà si étroit de toutes les libertés. Pour avoir raison enfin des prétendus brigands, il n'y a point de gênes, de tracasseries qu'on n'exerce sur les innocents soupçonnés le plus souvent à tort, de les favoriser. Cependant malgré tout ce vrai brigandage exercé par les Piémontais sur les provinces usurpées, surtout dans le royaume de Naples, l'Italie passe presque pour être tranquille; la Pologne lui ayant été pour le moment l'intérêt naissant de sa situation.

La Russie paraît vouloir prendre au sérieux ce qui se passe en Pologne. Elle aimerait mieux sans doute étouffer dans le sang cette malencontreuse insurrection d'un peuple qui veut toujours vivre malgré elle. On a dit que les ordres étaient venus de St. Petersburg pour comprimer le soulèvement *en dix jours*! C'est pressé comme on voit. Cependant le remède étant

trop violent, le Polonais, qui a la vie dure, a vaincu le remède, et reprenant et combinant de plus en plus ses forces, il surgit partout des défenseurs et des héros. De sorte que la Russie vise à un autre moyen, celui des concessions et de la justice. Espérons qu'elle est sincère, ou espérons que la Pologne réussira à briser ses liens de fer d'une manière qui convienne à un peuple catholique indignement traité, de l'aveu de tout le monde.

Nous avons parlé du luxe déjà deux fois dans le cours de cette *Quinzaine*. Nous en parlerons encore une fois à l'occasion de la lettre pastorale de Mgr Cullen, archevêque de Dublin. Ce haut et respectable personnage en parle comme le Saint-Père en a parlé lui-même à ses curés de Rome. Il reproche à son peuple ses malheureuses tendances vers ce fléau social et domestique, surtout au moment où l'Irlande est courbée sous le fléau de la misère. Quel est, du reste, le pays au monde, aujourd'hui, où semblable vérité ne serait pas à sa place? Ce serait donc assez vrai de dire qu'il n'y a guère lieu aujourd'hui, n'importe par quel genre d'exercice, de publier *l'éloge du luxe*; moi qui n'a guère d'acception *juste* que lorsqu'il signifie le *vice* pour lequel il a été fait.

La jeune Reine de Naples, Marie-Sophie, la femme vraiment la plus illustre du jour, est de retour à Rome auprès de son époux François II, le héros de Gaëte. Par une loi mystérieuse, mais trop réelle et fréquente, cette héroïne devait payer sa gloire si bien acquise par tout ce que la haine et la calomnie révolutionnaire et annexionniste pouvaient imaginer de plus odieux. Un moment, cette noble victime a été comme abattue du coup. Elle est allée en Allemagne, dans un couvent de saintes filles, demander à la retraite et à la religion, un soulagement sûr à sa douleur. Là elle a trouvé justement ce dont elle avait tant besoin, repos, paix, force et santé. Elle revient ainsi à son époux et à sa gloire, qui n'a jamais souffert, il est vrai, d'un cheveu dans l'esprit de tous les honnêtes gens. Le portrait en photographie de cette héroïne à tous les titres, s'est vendu et se vend encore, nous pensons, à Québec, chez l'artiste M. Livernois. Nous dirons à ceux qui tiennent à se procurer les représentants les plus illustres des grandes causes du jour au moyen d'albums réunissant des portraits photographiés, que nous n'en savons pas de plus propres à former ce choix précieux que la réunion des portraits du Saint-Père, de François II, de Marie-Sophie de Naples et du Cardinal Antonelli. Il y a là en figures très-exactes le type naturel 1<sup>o</sup> de Pie IX, la gloire de l'Eglise et du monde aujourd'hui; 2<sup>o</sup> dans le jeune monarque napolitain indignement dépouillé de ses états, la gloire royale et militaire la plus haute et la plus pure avec le plus noble courage dans l'adversité; 3<sup>o</sup> dans la reine de Naples, le double héroïsme du caractère le plus élevé et de la vertu outragée; 4<sup>o</sup> enfin, dans le cardinal Antonelli, la gloire de la fidélité et des lumières au service du plus haut souverain et de la meilleure des causes. Ceci réuni est tout un livre: c'est l'histoire du jour à son vrai point de vue. Pour fort peu de chose, M. Livernois peut donner autant que cela. A toutes les familles d'y voir.

### Rapport de l'École d'Agriculture et de la Ferme Modèle de Ste. Anne, pour les années 1861 et 1862.

A Son Excellence Le Très-Honorable Charles Stanley, Viscomte Monck, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, etc., etc., etc.

MILORD,

L'École d'Agriculture de Ste. Anne reçoit une subvention dont il est de mon devoir de rendre compte au Gouvernement de Votre Excellence. Si modique qu'elle soit, cette subvention n'a pas laissé de produire des résultats d'une haute portée pour l'avenir de l'enseignement agricole en ce pays, puisque, grâce à un concours heureux de circonstances, il s'est formé à Ste. Anne, sous les auspices de la Corporation du Collège du même nom, une institution agricole ayant son école, sa ferme-modèle, son jardin, son dépôt d'instruments perfectionnés, enfin son journal imprimé dans l'école même, sous les yeux des élèves de l'Agriculture. La Chambre d'Agriculture du Bas-Canada et la Société d'Agriculture du comté de Kamouraska ont puissamment aidé le Collège de Ste. Anne: la première, en fondant à Ste. Anne un dépôt agricole et la *Gazette des Campagnes*, deux accessoires d'une grande importance pour une institution agricole; la seconde, en aidant le Collège à établir la ferme-modèle. La Chambre d'Agriculture, au moyen d'une allocation de \$200, a procuré à l'établissement un bon nombre d'instruments nouveaux qui, ajoutés à ceux que la ferme possédait déjà, forme aujourd'hui une collection assez complète de tous les instruments nécessaires à une culture améliorée. Ce dépôt, formé depuis le printemps dernier seulement, attire déjà l'attention d'un très-grand nombre de cultivateurs de tout le district. Plusieurs ouvriers sont venus de paroisses fort éloignées, depuis les Trois-Pistoles jusqu'à St. Gervais, pour prendre des modèles. De son côté, la Société d'Agriculture de Kamouraska aide libéralement le Collège depuis cinq ans à compléter les différents services de la ferme. Sans ces secours, la Corporation n'aurait pu rien faire.

Les meilleures institutions ont généralement des débuts fort modestes. C'est le succès qui détermine leur développement. Leur marche est lente d'abord, mais sûre. Or ces lenteurs ont leurs avantages; elles donnent le loisir des essais et de la réflexion. C'est ainsi que Grignon s'est formé. Trois ans après sa fondation en 1829, son école, aujourd'hui très-célèbre, ne comptait que 12 élèves. Dans les deux premières années elle n'en comptait que six. Alors l'enseignement professionnel de l'agriculture était chose toute nouvelle en France. L'Etat ne donnait rien pour l'instruction des élèves. Le premier essai de fondation de bourse se fit en 1832, au moyen d'une allocation de trois mille francs. L'année suivante, cette allocation fut élevée à huit mille francs, pour fonder 8 bourses. Mais ce ne fut que cinq ans plus tard, en 1837, que cette fameuse école reçut son organisation définitive. Alors le gouvernement prit à sa charge les appointements des professeurs, et les frais matériels d'instruction, comme bibliothèque, modèles, produits chimiques, musée, etc. Une somme de 33,000 francs fut accordée pour les appointements de 10 professeurs et répétiteurs. Aujourd'hui l'allocation de Grignon est de 120,000 francs ou \$25,750.00 environ de notre monnaie. Toutefois cette dépense est atténuée dans une certaine proportion par des recettes provenant du recouvrement de la pension des élèves, des ventes d'animaux et des produits agricoles, car dans cet établissement la culture se fait au compte de l'Etat.

Privé de l'encouragement que donne toujours l'appoint d'un gros budget, n'ayant point sous les yeux dans le pays d'institutions analogues qui pussent servir de modèle, Ste. Anne n'avait d'abord à sa disposition que sa bonne volonté, fortifiée par de vives sympathies qu'on lui témoignait de toutes parts. La prudence commandait donc une grande réserve dans l'établissement de ce projet, pour ne pas compromettre le succès de l'entreprise. Cependant des esprits trop ardents trouvaient que le Collège n'allait pas assez loin. Ils auraient voulu que le nouvel établissement s'annonçât de suite comme devant donner l'instruction

de Grignon, ou quelque chose d'approchant. Cela était-il sage en face d'une opinion publique peu préparée à une telle innovation? Était-ce possible, à moins d'avoir tous les fonds nécessaires? Or le seul secours attendu était, comme il l'est encore, un faible subside annuel qui dépend d'un vote législatif. Le temps a pleinement justifié le plan adopté. La marche a été un peu lente, à la vérité, mais elle a toujours été progressive. Il reste encore sans doute beaucoup de détails à reprendre, à rectifier, à finir. Cependant si l'on considère ce qui a été fait, le point de départ, les obstacles nombreux, et le point où l'on est arrivé, on verra qu'il était impossible de faire davantage avec aussi peu de moyens. Que l'on me pardonne ce jugement intéressé qui aurait quelque chose de vaniteux et de déplacé, s'il n'était pleinement justifié par les faits et l'écho de l'opinion.

J'aurais voulu donner à ce compte-rendu tous les développements que mérite un tel sujet. L'enseignement professionnel de l'agriculture étant chose toute nouvelle pour nous, il importe de recueillir soigneusement tous les faits qui s'y rattachent. La connaissance de ce qui s'est passé ailleurs, dans des circonstances à-peu-près analogues, peut beaucoup sans doute, mais elle ne suffit pas. L'étude des faits qui se passent journellement sous nos yeux, peut seule fixer nos idées sur la meilleure marche à suivre dans cette carrière si nouvelle. Dans une entreprise qui commence, le moindre incident, le plus petit détail, ont leur signification. Il faut donc tenir compte de tout.

Ce travail eut demandé plus de temps et d'application que je puis en mettre. Depuis plus d'un an je suis incapable de toute occupation sérieuse et suivie. Aussi l'Honorable ministre de l'Agriculture voulut-il bien, l'hiver dernier, me permettre de différer mon rapport de 1861 jusqu'à cette année. C'est pour cela que le présent rapport comprend les exercices de deux années, 1861 et 1862 jusqu'au 31 décembre.

En établissant une Ecole d'Agriculture, la Corporation a cru qu'il fallait la placer tout-à-fait en dehors du Collège. Les élèves des deux établissements, poursuivant une vocation toute différente ne peuvent avoir rien de commun, ni dans la manière de leurs études ordinaires, ni dans le régime journalier, ni dans les habitudes, ni dans les idées et les goûts qu'ils doivent entretenir. Le mélange d'éléments si hétérogènes rendrait bien difficile, sinon impossible, le maintien d'une discipline un peu sévère, telle qu'il en faut une dans un pensionnat nombreux. Ce n'est pas à dire, cependant, que les élèves d'un collège placé dans le voisinage immédiat d'une école d'agriculture, restent tout-à-fait étrangers aux travaux de l'école, et n'auront rien à gagner dans ce contact méritoire. Loin de là. S'ils ne peuvent participer aux avantages de l'instruction théorique et pratique, témoins journaliers de tout ce qui se fait sur la ferme (en supposant qu'ils y aient accès), ils puiseront dans cette simple vue, même sans le savoir, le goût des améliorations agricoles, et ils cesseront de voir l'exercice d'un simple métier dans la culture de la terre. Ils y découvriront un art qui a ses règles, et ils finiront par comprendre que l'agriculture ainsi pratiquée peut offrir des chances d'avenir. Il naîtra de là de bonnes vocations à l'état de cultivateur. Ste. Anne en offre déjà plusieurs exemples. C'est là, sans doute, un avantage d'une grande valeur, mais c'est à-peu-près le seul. Les élèves d'un collège ainsi placé ne pourraient donc qu'être élèves amateurs, mais jamais élèves pratiques de l'agriculture. Ces raisons, Milord, ont paru plus que suffisantes à la Corporation pour l'engager à séparer complètement l'Ecole du Collège.

### I. Ecole.

Pendant l'année 1861, cinq élèves ont fréquenté l'Ecole: un de la Rivière-Ouelle, deux de l'Islet, un de la Malbaie et un de Kamouraska.

L'un d'eux avait fait un cours complet d'études au Collège de Ste. Anne. Un autre n'avait que deux ou trois années de collège. Les trois autres, enfin, n'avaient qu'une instruction primaire très-imparfaite.

En 1862, l'Ecole a été suivie par neuf élèves jusqu'aux vacances du mois de Juillet, et par seize depuis le mois de Septembre jusqu'aux vacances de Noël. Sur ce nombre quinze étaient de nouveaux élèves.

Deux étaient de la Malbaie, trois de l'Islet, cinq de Ste. Anne,

trois de Québec, deux de Varennes, trois de Montréal, un de St. Henri et un de St. Joachim.

Leur instruction était comme suit: deux avaient fait un cours complet d'études classiques dans un collège, deux n'avaient pas été au-delà du cours de mathématiques, deux avaient fait leur rhétorique, deux leur quatrième, sept avaient une bonne instruction primaire, enfin quatre n'avaient qu'une instruction primaire imparfaite.

Quatre avaient été commis, six étaient de la ville, quatorze de la campagne; sept étaient fils de cultivateurs, laissant leurs familles pour étudier l'agriculture.

Ces chiffres font voir que l'enseignement agricole commence à être franchement accepté de nos populations. C'est là certes un grand progrès. Mais pour que ce progrès se généralise, il ne manque plus qu'une chose: c'est de leur procurer des établissements à la portée de leurs fortunes, qui soient, de fait comme de nom, de véritables écoles où les jeunes gens puissent apprendre à faire de l'agriculture d'une manière raisonnée, non pas tant sur le papier que sur le terrain.

Pendant ces deux années six sont sortis: deux pour se faire cultivateurs, un pour étudier le droit, se destinant plus tard à l'agriculture; un pour la navigation et deux indéterminés.

Tous les autres paraissent en général animés des meilleures dispositions.

Aucun d'eux n'a pu arriver à la fin du cours d'études de l'école qui est de deux ans: trois par inconstance et trois faute de moyens pour continuer.

Le personnel de l'Ecole comprend

- Un Directeur-professeur
- Un professeur ordinaire
- Un professeur adjoint
- Un maître de discipline
- Un chef de pratique
- Un jardinier démonstrateur pour les études pratiques du jardinage
- Une personne spécialement chargée de la laiterie
- Un domestique pour le service intérieur de l'école.

Notre école a deux professeurs ordinaires et un professeur extraordinaire. Les professeurs ordinaires se partagent les cours de tous les jours. Le professeur extraordinaire est chargé de la répétition, tous les lundis, des matières vues pendant la semaine; et tous les mois de celles vues pendant le mois. Ce professeur est en outre chargé de la démonstration de certaines matières de pratique agricole sur la ferme en dehors des cours ordinaires.

Nous n'avons pas de pensionnat. Les élèves prennent leurs repas dans des maisons du village approuvées par le Directeur. Mais il ne leur est accordé que le temps strictement nécessaire pour cela. Tout le reste du temps doit se passer dans l'école, sur la ferme ou dans l'atelier annexé à l'école. Ils couchent dans l'école.

Tous sans distinction prennent part aux travaux de la ferme dans la mesure de leurs forces.

Tout leur temps est partagé entre l'étude et les travaux pratiques de la ferme, savoir: en été, 2 heures d'études et 10 heures de travaux manuels; en hiver, 10 heures d'études et 1 heure seulement de travaux aux étables.

En été il n'y a qu'un cours par jour, le matin de bonne heure; en hiver il y en a quatre. Chaque cours est d'une heure. Chaque élève rapporte la leçon sur un cahier.

L'impossibilité pour le Collège de tenir un pensionnat gêne beaucoup les parents. Il est vrai qu'ils peuvent nourrir leurs enfants eux-mêmes, dans une maison du village, moyennant un écu par mois. Mais les parents éloignés ne peuvent pas profiter de cet avantage. Le moindre bonne pension ici est de \$8.50 par mois. C'est donc \$90.00 par année. En ajoutant \$24.00 pour l'école, c'est-à-dire l'instruction, le coucher, le lit, l'éclairage et le chauffage, on arrive à \$114.00; somme trop forte assurément pour la plupart de nos cultivateurs. Ceci est un obstacle au recrutement de l'école. A moins donc que le Gouvernement ou la Chambre d'Agriculture ne veuillent fonder des bourses, l'on n'a

\* Il n'y a que les noms marqués d'une astérisque qui reçoivent quelque chose de l'allocation. Les autres ne reçoivent rien du tout, étant payés par le Collège.

peut raisonnablement compter sur un très-grand nombre d'élèves. Votre Excellence voudra bien me pardonner si j'é mets un vœu qui est au fond des cœurs de tous les amis du progrès de l'agriculture, savoir : qu'il soit pris sans délai des mesures pour assurer aux écoles d'agriculture un nombre suffisant d'élèves, au moyen de bourses, comme cela se pratique sur une large échelle dans tous les pays où l'enseignement agricole est apprécié à sa juste valeur.

Pour favoriser quelques élèves appartenant à des familles peu à l'aise, nous en avons reçu gratuitement quatre, qui se destinent à cultiver bientôt pour leur propre compte.

## II. Enseignement.

Les matières enseignées pendant les deux années sont comme suit :

Pour le cours d'Agriculture, Mr. J. SCHMOUTT, Professeur.

*Physique Agricole* :— De l'air atmosphérique.—Pression de l'air.—Thermomètre.—Eau.—Grêle.—Nuages.—Pluie.—Rosée.—Brouillards.—Vents.—Trombe.—Electricité.—Eclair.—Bruit du tonnerre.—Effets de la foudre.—Paratonnerre.—Arc-en-ciel.—Aurore boréale.—Climatologie.—Causes qui modifient la température de l'air.—Lignes isothermes.—Climats.—Distribution de la température à la surface du Globe.—De l'exposition.—Moyens de juger des climats par les végétaux.

*Chimie Agricole* :—Analyse de l'air atmosphérique.—Des miasmes.—Composition de l'eau.—Matières tenues en dissolution par l'eau.—Constitution chimique des végétaux.—Principes immédiats ternaires.—Cellulose et ligneux.—Amidon.—Sucre alcool.—Principes gélutineux des fruits.—Acides végétaux.—Matières grasses.—Huiles volatiles et essentielles.—Matières colorantes.—Principes immédiats quaternaires.—Substances minérales trouvées dans les végétaux.—Soufre.—Phosphore.—Silice.—Chlore.—Potasse.—Soude.—Chaux.—Germination.—Sève ascendante.—Décomposition de l'acide carbonique par les parties vertes des plantes.—Sève descendante.—Absorption de l'azote.—Des engrais.—Des matières propres à servir d'engrais.—Décomposition des matières organisées.—Décomposition des matières organiques non azotées.—Décomposition des matières organiques azotées.—De l'emploi de l'humus et des sels ammoniacaux.—Engrais animaux.—Urines humaines.—Matières fécales.—Columbino.—Guano.—Déjections du porc.—Déjections des bêtes-à-cornes.—Déjections du cheval.—Déjections du mouton.—Engrais végétaux.—Engrais verts.—Engrais mixtes, (fumiers).—Engrais minéraux ou amendements.—Phosphate de chaux. (os)—Sulfate de chaux, (plâtre).—Chaux.—Marne.—Tangues.—Sel marin.—Amendements par le mélange de terres.—Nombreuses expériences d'analyse de plusieurs sortes de terres pendant douze semaines.

*Théorie des Assolements* :—Succession des plantes suivant les principes qu'elles puisent dans le sol.—Succession des plantes suivant les cultures qu'elles exigent.—Connaissance du climat.—Capital d'exploitation.—Forces disponibles pour la culture.—Des débouchés.—Assolement biennal dans une terre forte et dans une terre légère.—Assolement triennal.—Assolement de quatre ans.—Assolement de cinq ans.—Assolement de six ans.—Assolement de sept ans et plus.

(A continuer.)

F. PILOTE, Ptre.

## Dialogue sur les soins à donner aux petits moutons.

(Suite et fin.)

PIERRE.—Mais, M. Paul, quels soins doit-on donner aux agneaux pendant l'allaitement ?

PAUL.—Pendant l'allaitement les agneaux sont exposés à divers accidents et ils sont très-sensibles à plusieurs causes de maladie, et conséquemment leur réussite exige certains soins.

Ils vivent avec leur mère et prennent leur nourriture à volonté. Mais ceux qui perdraient leur nourrice, on pourrait remplacer le lait par des bouillies faites avec de la farine de blé, de pois, de fèves ou de lin ; mais les premières fois, il faut toujours donner ces farines mélangées avec du lait. Quand les agneaux prennent leur nourriture au pis de leur mère, dans le pâturage, il faut faire attention que chaque petit n'aille qu'à sa mère, car autrement ce serait priver les plus faibles de leur nourriture et les exposer à périr de faim. Quand les petits ont trois, quatre ou cinq semaines, il faut leur donner un bon pâturage, pour augmenter ainsi leur nourriture et ménager leur nourrice. Quand les agneaux sont aux champs et qu'il survient un orage, surtout quand ils sont encore jeunes, il faut avoir soin de les ramener à la bergerie, car l'humidité leur est surtout nuisible.

BAPTISTE.—Faut-il sevrer les agneaux, et quand ?

PAUL.—C'est vers le quatrième mois qu'il faut séparer les nourrissons d'avec leurs nourrices. Cette opération n'offre rien de particulier. On se borne seulement à laisser les agneaux prendre leur nourriture plus rarement à mesure qu'on augmente les aliments solides qu'on leur distribue. Pendant le sevrage on conduit les élèves dans de meilleurs pâturages, on leur donne du foin tendre et des légumes. Si on tient à avoir de bons animaux, on leur donne du grain concassé et du son ou de la farine d'orge ; on continue ce régime en le modifiant insensiblement, jusqu'à l'âge de six ou huit mois. On favorise aussi le sevrage en donnant une nourriture moins abondante à la mère. Mais si on veut rendre l'agneau gras et opérer une séparation subite, il faut traire la mère pendant quelques jours et lui donner des aliments pauvres.

En agissant ainsi, mes bons amis, vous réussirez à élever de bons et de beaux agneaux, et vous conserverez aux mères l'embonpoint et l'état de santé qu'elles doivent avoir pour donner une riche toison ; et votre troupeau vous sera la source de grands revenus.

## Publication.

Nous accusons réception de la traduction française, par M. Emm. Blain de St.-Aubin, du système du crédit foncier, de M. G. H. Macaulay. Nous avons lu cette brochure avec toute l'attention qu'elle mérite. L'auteur a traité son sujet avec clarté et méthode et de manière à en faire comprendre toute l'importance et les avantages. Aussi, tout en lui offrant ainsi qu'à M. Blain nos meilleurs remerciements, nous recommandons son travail à tous ceux qui s'occupent d'une question aussi importante que celle du crédit foncier, et nous engageons nos cultivateurs à y donner toute leur attention.

Nous commençons aujourd'hui la publication du Rapport de l'École d'Agriculture et de la Ferme modèle de Ste. Anne ; nous conseillons à tous nos lecteurs de donner leur attention à ce rapport, qui renferme des détails d'une grande importance.

## LITTÉRATURE.

## GERMAIN

OU

## L'AMI DU TRAVAIL.

Jean était un honnête tailleur du village où je suis né : il était habile, et les meilleures pratiques allaient à lui ; il avait de l'ouvrage toute l'année, et cependant il était toujours dans le besoin, sa famille souffrait et ne vivait que de privations. Il se plaignait un jour au maître d'école de sa position, et disait avec amertume :

— Je travaille avec ardeur, je gagne bien ma vie, l'ouvrage abonde ; d'où vient l'embaras de mes affaires ? pourquoi ne puis-je parvenir à joindre heureusement les 2 bouts de l'année ?

Le maître d'école lui répondit : « Maître Jean, vous avez sans doute quelque mauvaise habitude qui vous mine sourdement et fait des ravages dans votre bourse. Vous aimez beaucoup trop l'eau-de-vie, d'abord.

— Quand je boirais un petit verre le matin avant de me mettre au travail, le mal ne serait pas grand.

— Mais n'interrompez-vous pas plusieurs fois vos occupations pour multiplier les petits verres ?

— Il faut bien convenir que j'en prends un nouveau à midi. Je me procure encore cette petite jouissance dans le courant de l'après-midi, et je juge qu'il est convenable ensuite de se fortifier l'estomac par une goutte avant de me livrer aux douceurs du sommeil.

— Quatre petits verres bien régulièrement chaque jour, mon cher Jean, vous occasionnent par mois une dépense de six francs environ ; c'est quelque chose, ce me semble. Mais vous ne vous contentez pas encore de ces frais quotidiens, vous les augmentez avec la consommation des petits verres que vous offrez aux amis qui se présentent à vous pendant le jour.

— Mais puis-je agir autrement, ne faut-il pas fêter ses amis ?

— Sans doute, mais on peut s'y prendre autrement. On peut se témoigner un attachement mutuel sans pour cela être toujours au cabaret. D'ailleurs c'est moins pour fêter l'amitié que pour satisfaire son intempérance que l'on se conduit ainsi envers le premier venu. Je pourrais, mon cher Jean, vous rappeler une foule d'autres dépenses sourdes qui appauvrissent votre maison et rendent inutiles vos efforts pour élever votre famille. Le dimanche, pourquoi vous voit-on préférer les cartes aux offices du Seigneur ? oublier son Créateur pour le jeu, c'est s'exposer à bien des fautes et à bien des remords. Soyez bon chrétien ; devenez rangé, goûtez le plaisir au sein de vos enfants, évitez le jeu et les petits verres, et vous parviendrez à pouvoir payer exactement votre loyer, et à ramener l'abondance dans votre maison.

Jean, le tailleur, n'était point indocile aux sages remontrances, il avait du jugement, aussi s'empressa-t-il de mettre à profit les avis du maître d'école. Il s'en trouva fort bien, et au bout de l'année, après avoir payé ses dettes et son loyer, il se vit possesseur d'une petite somme d'argent, fruit de ses économies et de sa tempérance. Dès lors tout alla le mieux du monde chez lui. Sa femme et ses enfants furent mieux vêtus, mieux nourris et il devint le plus riche et le plus heureux tailleur qui fût à dix lieues à la ronde.

Vous voyez, Messieurs, ajouta Germain en s'adressant à Bernard et à François, vous voyez par cet exemple, qu'il est utile, nécessaire d'éviter ces petits frais, qui peu à peu deviennent considérables et nous empêchent de profiter des fruits de notre travail.

Germain parla longtemps encore et répondit à une foule d'objections que lui adressa Bernard. On se sépara bons amis, et François dit à son compagnon en rentrant au village :

« Que penses-tu de Germain à présent ? »

BERNARD.—Je le regarde comme un jeune homme digne de notre affection. Il vaut mieux que nous tous. Je suis enchanté de lui avoir parlé ; je suis à quoi m'en tenir. Mes préventions contre lui sont détruites, et je me ferai un devoir de détourner plusieurs de mes amis qui jusqu'ici ont vu Germain d'un très-mauvais œil.

FRANÇOIS.—Je t'engage à arrêter les projets pervers de quelques têtes exaltées, car les paroles que tu as prononcées avant l'arrivée de Germain m'ont donné à penser qu'on songeait à le troubler.

BERNARD.—Tu ne te trompes pas. Plusieurs envieux complotent contre lui, et j'ai donné lâchement mon adhésion à leurs mauvais desseins. Heureusement me voilà entièrement changé, et j'espère faire revenir mes amis de leur erreur.

La prospérité de Germain avait en effet, comme nous l'avons déjà dit, suscité une foule de jaloux qui ne méditaient rien moins que la ruine de l'établissement naissant du jeune laboureur. Leur nombre diminua peu à peu, grâce aux apologies de Bernard et de François, qui se firent les champions de Germain. Cependant il en resta beaucoup trop pour le malheur de notre héros. Après quatre années de tranquillité, il se vit inquiété chaque jour par ses ennemis. On commença par abattre les fruits d'un petit verger qu'il avait acheté récemment ; l'audace des méchants s'accrut de jour en jour par la patience de Germain, et, par une nuit d'été, quelques jours avant la moisson, on dévasta entièrement ses terres.

Quand il se leva de grand matin, selon son habitude, il ne put s'empêcher de pousser un cri de douleur en voyant ses moissons détruites et sa propriété bouleversée. Mais se résignant bientôt, il fit à Dieu le sacrifice des biens qu'on venait de lui enlever. Les habitants du village qui l'aimaient, le maire et l'adjoint particulièrement, ne virent point avec le même calme que lui le tort qu'on lui avait causé. Leur indignation fut grande, et l'arrestation des coupables fut résolue. Germain ne l'eut pas plutôt appris, qu'il courut chez le maire pour le prier de ne donner aucune suite à cette affaire.

« Il faut un exemple sévère, dit le magistrat. Je ne veux pas qu'on vous pille, qu'on vous ruine impunément.

— Le dommage qui m'a été causé, répondit Germain, n'est pas irréparable ; une récolte perdue ne me ruinera pas. Abandonnez les coupables à leurs remords ; ils déplorent peut-être en ce moment leur conduite envers moi.

— Vous êtes trop bon, Germain, et vous vous en repentirez peut-être ?

— Non, jamais, j'en suis persuadé ; les personnes qui m'ont fait quelque tort ne sont qu'égarées ; un entier oubli de ma part leur fera ouvrir les yeux. Je suis sûr qu'un jour elles m'accorderont leur estime et leur amitié.

Le maire n'insista pas, et les coupables ne furent point recherchés. La générosité de Germain fit grand bruit, et chacun s'empressa de lui témoigner l'attachement le plus sincère. Ses ennemis ne tardèrent pas à rougir de leur conduite criminelle. L'indulgence de Germain les toucha vivement, et, s'étant réunis, ils convinrent de réparer sans tarder les dégâts qu'ils avaient causés. Un jour, avant l'aurore, ils se présentèrent à la porte de la chaumière du jeune laboureur, et, lorsqu'ils eurent été introduits, l'un d'eux prit la parole, et dit à Germain :

« Vous voyez devant vous ceux qui ont dévasté vos terres. Ils ont obéi à un sentiment de jalousie qu'ils ont pour toujours éloigné de leur cœur : votre conduite généreuse à leur égard les a pénétrés de la plus vive reconnaissance, et les a engagés



à venir vous offrir cette somme d'argent à titre de réparation, et à vous prier de leur accorder un pardon et votre amitié.

—Mes amis, répondit Germain, il y a longtemps que je vous ai tout pardonné. Je savais bien que vous n'étiez pas méchants; vous m'avez un peu tourmenté parce que vous ne me connaissiez pas. Aujourd'hui, que nous nous serrons amicalement la main, nous devenons amis, nous oublions le passé! Vous m'offrez une somme trop forte en comparaison des pertes que j'ai éprouvées; je n'en accepte qu'un tiers; les deux autres, si cela vous plaît, seront destinés, le premier aux pauvres de la paroisse, le second à l'amélioration de nos routes.

—Nous ferons tout ce que vous voudrez, répondirent les villageois.

—C'est très bien, mes amis. Maintenant il s'agit de boire un verre de vin à notre santé commune; asseyez-vous, je vous en prie. . . .”

Les villageois, prenant congé de Germain, l'invitèrent à un dîner pour le dimanche suivant.

Le banquet de réconciliation générale eut lieu le dimanche suivant, et tout s'y passa dans le plus grand ordre et au sein de la gaieté la plus vraie et la plus pure. M. le curé y parut un instant pour féliciter ses paroissiens, et les engager à persévérer dans l'union, source de la paix et de la félicité. On l'écouta avec la plus vive attention, et chacun se promit de suivre ses excellents avis.

Bernard et François, qui avaient été du nombre des convives, se disaient le lendemain en allant aux champs:

“Notre jeune cultivateur a obtenu un vrai triomphe. . . .”

—Je ne croyais pas, répétait Bernard, que les choses tourneraient ainsi. J'avais plus mauvaise opinion des ennemis de Germain.

BERNARD.—Il ne s'agit que de s'entendre. Si les hommes voulaient, ils seraient toujours d'accord et rien ne troublerait la tranquillité de leur vie. Je me souviendrai longtemps de la soirée d'hier.

FRANÇOIS.—Et moi donc! j'en ai rêvé toute la nuit. La chose en valait la peine, rien n'a manqué à la joie du festin. As-tu vu combien Germain était heureux? Le brave garçon a eu plusieurs fois les yeux humides de larmes, que le contentement lui faisait répandre.

BERNARD.—C'est qu'il a été fêté avec un zèle tout particulier. C'était plaisir d'admirer l'empressement des convives à son égard. C'était à qui lui ferait oublier les mauvais traitements passés. Nous avons eu aussi notre petite part de gloire et d'éloges; je n'ai pu m'empêcher de laisser échapper une grosse larme quand notre bon curé a fait allusion à l'attachement que nous avions montré pour Germain.

FRANÇOIS.—J'ai failli d'éclater comme un enfant, et, sans mon mouchoir, j'aurais versé à la vue de tous des larmes aussi grosses que des noisettes. O le beau jour! que je remercie le Ciel de bon cœur pour notre jeune ami! Il n'en faut pas davantage pour rendre un homme heureux le reste de ses jours.

BERNARD.—Il méritait bien tout ce bonheur.

FRANÇOIS.—Certainement. Il nous faut songer maintenant à suivre son exemple, à devenir comme lui de braves cultivateurs et de fervents chrétiens.

BERNARD.—C'est bien mon intention. J'ai déjà fait plus d'une réflexion à ce sujet. D'abord je renonce au cabaret, et chaque dimanche j'assisterai avec ma famille à tous les offices de la paroisse.

FRANÇOIS.—J'ai pris la même résolution que toi, et tu verras si j'y tiens. Nous nous trouverons bien de la nouvelle conduite que nous voulons tenir, et j'éprouve déjà beaucoup de joie en pensant seulement aux devoirs que je suis déterminé à remplir avec une exactitude pareille à celle de Germain.”

Les deux villageois continuèrent ainsi la conversation pendant un quart d'heure, et ils se séparèrent pour aller à leurs travaux, en se promettant de se retrouver le soir à la chaumière de leur commun ami. Là ils ne manquèrent pas de former les plus beaux projets du monde, et ce qui est beaucoup mieux c'est qu'ils les mirent à exécution.

A l'exemple de leur camarade, ils augmentèrent leurs propriétés par l'activité de leurs travaux. Après eux se distinguèrent à l'envie les autres villageois, et au bout de plusieurs années le pays fut méconnaissable. Les routes furent les mieux entretenues de toutes les communes environnantes; les masures et les pauvres cabanes furent remplacées par de jolies chaumières bien commodes et bien propres. Les champs se couvrirent de belles moissons, et les terrains réputés incultes jusqu'à ce jour produisirent en quantité des fruits et des légumes; avec le travail, avec l'ordre et la religion, la joie, l'abondance s'établirent dans le village, et chacun fut heureux.

Germain, l'auteur de tout cet admirable changement, ne s'endormit pas de son côté sur ses premiers lauriers, il en cueillit de nouveaux chaque jour, et personne n'en devint jaloux. Après huit ans de travaux non interrompus, il se vit possesseur d'un beau domaine et en tête des riches du pays. C'est alors qu'il unit son sort à celui d'une femme vertueuse. Dieu, qu'il n'avait cessé de servir avec ferveur, bénit sa maison et tous ses desseins. Il lui accorda des enfants aimables et dociles, qu'il a élevés dans l'amour du travail et de la religion.

Il est âgé maintenant, et sa vieillesse est belle et heureuse comme le fut le printemps de sa vie. Tout le monde l'aime et le respecte. Les jeunes villageois viennent le consulter avant de rien entreprendre, car il jouit d'une haute réputation dignement acquise. Ses enfants travaillent sous ses yeux et continuent d'améliorer et d'agrandir ses propriétés. Il se fait aussi un plaisir d'obliger tout le monde, il est heureux quand il peut rendre service à quelqu'un. On le voit souvent se promener dans la campagne avec Bernard et François, ses deux amis intimes; car il est bon que vous sachiez que Bernard et François sont fort à leur aise maintenant, et peuvent sans inquiétude se reposer dans leurs vieux jours. En cheminant lentement, les trois amis prennent plaisir à se rappeler leur jeune temps et les événements passés. Quand ils rencontrent une voitière trop chargée, gravissant péniblement une petite colline, ils réunissent tous les efforts de leur vieillesse pour pousser à la roue. Lorsqu'ils aperçoivent une pauvre villageoise, de pauvres enfants, ils tirent ensemble leur bourse, et offrent en souriant leurs dons à l'indigence. Mais au paresseux ils font la leçon, ils lui disent:

“Le travail est le salut de l'homme; l'oisiveté rend tout difficile, le travail rend tout aisé. La faim regarde à la porte du travailleur, mais n'ose pas y entrer. Si vous voulez passer gaiement la vie et respirer à l'abri des besoins, allez çà et là, donnez-vous du mouvement, et faites comme la fourmi, qui amasse pour la saison d'hiver.”

Il leur arrive rarement de parler ainsi, car il y a peu de paresseux dans leur commune, tant on y voit de mauvais œil ceux qui se croisent souvent les bras.

Jeune lecteur qui venez de parcourir l'histoire de Germain, faites-en votre profit. Si vous voulez mériter le bonheur et la tranquillité, travaillez tandis que vous n'êtes encore qu'au début de l'existence; travaillez sans relâche et ne perdez pas le temps car, comme dit le Sage, c'est l'étoffe dont la vie est faite. Au travail joignez la probité et la religion, qui est la sauvegarde, et vos vieux jours seront pleins de paix et de bénédictions.

FIN.

— **FIRMIN H. PROULX,**  
Propriétaire-Gérant.

**CORRESPONDANCE**

**La Colonisation.**

(Suite.)

son intention en entretenant si longtemps le doute sur l'établissement du township, n'est pas de borner exclusivement l'attention du public et des amis de la colonisation sur cette seule localité. Ce serait, au contraire, une idée bien étroite que de le faire. Je connais mieux qu'aucun que le township Viger seul est loin d'avoir une importance bien grande dans le pays. Et ce serait grande folie de ma part, si en vantant ces lignes, à propos d'un petit coin de terre du comté de Femisouata, j'étais parvenu à une vaine ostentation, un esprit d'ostentation ou un orgueil mal placé, qui engageât à exalter plus qu'il ne faut une nouvelle localité, et vouloir lui donner une importance qu'elle n'en a réellement.

son but unique est d'offrir un exemple à d'autres localités, d'encourager les vrais amis de la colonisation, et les nouveaux venus eux-mêmes, à faire en d'autres endroits du pays, dans d'autres townships, en grand nombre qui se succèdent sur la rive sud du fleuve, et qui offrent autant et plus d'avantages à la colonisation, sous les rapports, à faire, dis-je, ce qu'ont fait pour Viger les habitants de St. Arsène, Rouba, l'Isle Verte, etc.

N'allez pas croire, non plus, Mr. le Rédacteur, que Viger soit à mon opinion un véritable *El Dorado*; que la fortune, l'aisance, l'indépendance y règnent plus qu'ailleurs. Certainement non. On sait ce qui est des localités nouvellement établies. Ici comme partout ailleurs. Viger ne compte que de 10 à 12 ans, et de tous ceux qui sont venus s'y fixer et qui s'y établissent ces derniers jours, bien peu, pour ne pas dire aucun, n'y est venu riche ou indépendant. On comprend aisément. Or cette richesse, cette aisance, cette indépendance que possèdent une quantité de citoyens des anciennes colonies, ce n'est pas dans cinq, six, dix ans même qu'on peut l'acquiescer, après avoir acquis une terre en bois debout, n'ayant aucune avance, et obligé, comme c'est souvent le cas, de pourvoir au soutien d'une famille.

Il est vrai que les défrichements s'y sont faits rapidement, surtout depuis l'incendie, mais je n'ai remarqué. Mais il n'en est pas moins vrai aussi de dire que peu de personnes, peu de colons, pour ne pas dire aucun, ne peut se dire indépendant. Heureux ceux qui pourront passer la crise du défrichement des terres sans sacrifier une partie de leurs propriétés actuelles!

Ici, comme dans presque toutes les localités nouvelles, les semences faites dans les années précédentes, ont souvent été exposées à la gelée, pendant les premières années. L'automne dernier encore, quantité de grain ont été surpris par la gelée avant de parvenir à leur maturité.

Aussi, tout le monde s'accorde à dire que la récolte de cette année est un tiers et même une moitié moindre, en certains endroits, que celle de l'année dernière. La sécheresse y a contribué pour beaucoup. C'est bien pourquoi aussi les colons ont été si alarmés, lorsque la nouvelle est venue l'automne dernier qu'il fallait acquitter les terres ce printemps.

On peut prédire aussi avec certitude que le township Viger aura, comme il arrive partout ailleurs, dans les mêmes circonstances, ses années de *faillite*, comme disent les colons. Ceci a lieu lorsque les colons cessent de semer à la herse pour mettre la charrue, après avoir essouché leur terre. Cette *faillite* se fait déjà sentir en maints endroits. Et c'est là une conséquence désastreuse du mauvais système adopté par tous les nouveaux colons, de semer plusieurs années de suite, pour profiter du temps de la cendre, et épuiser ainsi la première vigueur de la terre, sans songer à la faire reposer, ni l'amender, ni l'améliorer aucunement.

Quels conseils donneriez-vous à ce propos, Mr. le Rédacteur, si vous viviez au milieu de colons qui en agissent ainsi?

(A continuer.)

Si nous étions dans le cas supposé par notre Correspondant, nous engagerions les colons à suivre les conseils que nous avons donnés dans nos articles sur le défrichement, ou nous leur répéterions de vive voix ce que nous avons écrit sur le sujet.—*La Rédaction.*

**Le foin est rare.**

La rareté du foin et de la paille se fait vivement sentir dans les cantons de l'Est, généralement, et si la température continue encore au froid, il devra mourir des animaux de faim. Dans bien des endroits on est réduit à charroyer des branches de pruche et de mérisier pour alimenter les bêtes à cornes auxquelles on donne, en outre, une ration de paille très-limitée. Le foin vaut \$20 la tonne et la paille \$10. Il est impossible d'en trouver à ces prix même dans nos localités et beaucoup de personnes sont allées à la Baie pour acheter de quoi nourrir leurs animaux, depuis quelques semaines. Heureusement que la paroisse de la Baie fournit une grande abondance de foin et qu'elle a pu jusqu'à présent suffire aux nombreuses demandes. On nous écrit de cet endroit qu'il en reste encore beaucoup à vendre et que l'on pourrait même trouver à faire nourrir des bêtes à cornes assez facilement en les descendant sur les lieux. Le foin se vend de \$3 à \$10 le cent bottes à la Baie.

La rareté du fourrage a fait baisser le prix des animaux de 33 à 50 pour cent; les moutons seuls se vendent bien.—(Le Défricheur.)

**Destruction des fourmis.**

Rien de plus incommode que les fourmis lorsqu'elles ont pris possession d'un jardin en y établissant une ou plusieurs fourmillières. De là elles pénètrent quelquefois dans les appartements, visitent le garde-manger et y font du dégât.

Quand vous aurez découvert une fourmillière, versez-y de l'eau avec un peu d'huile ou simplement de l'eau bouillante. Lorsque la position de la fourmillière ne permettra pas d'employer ces excellents moyens, suspendez aux arbres voisins, si c'est dans un jardin, de petites bouteilles d'eau miellée dans les endroits qu'elles fréquentent.

Vous empêcherez les fourmis de monter sur les arbres en entourant leurs troncs d'un anneau de glu ou de goudron, qu'il faudra renouveler lorsqu'il sera sec. Un anneau formé par un flocon de laine bien cardée est également un obstacle infranchissable pour les fourmis.

**GRAINES (Moyen de hâter leur germination).** Faites tremper vos graines dans un verre d'eau de fontaine ou de rivière, encore mieux d'eau de pluie pendant douze heures. Toutefois, si leur enveloppe ou tégument propre qui enveloppe l'amande était épais et d'une nature cornée, on laisserait macérer les graines pendant quelques heures de plus. Au bout de ce temps, retirez-les et mettez-les dans une nouvelle eau où vous aurez versé six gouttes d'acide chlorhydrique (acide muriatique) par verre. Après six heures de cette nouvelle macération, retirez-les, séchez vos graines à une température douce, mêlez-les à du sable et semez-les; vous répandez ensuite sur la terre, en forme d'arrosage l'eau qui a servi à la macération.

Le développement des graines ainsi préparées est extrêmement rapide.

**Prix des marchés de Québec.**

11 avril 1863.

	s.	d.	s.	d.
Bœuf par livre	0	5	0	7
Mouton par quartier	3	0	5	0
Porc frais, par livre	0	4	0	5
Porc salé do	0	4	0	5
Sucre d'érable, par livre	0	4	0	5
Œufs, par douzaine	1	0	1	2
Volailles, par couple	9	0	4	0
Oies do	6	0	7	0
Dindes do	7	6	10	0
Beurre frais, par livre	1	0	1	3
Beurre salé do	0	9	0	11
Pâtates, par minot	1	8	2	0
Avoine do	2	3	2	6
Foin, 100 bottes de 16 lbs.	100	0	110	0
Fleur, extra superfine	27	6	28	0
" superfine	24	0	25	0
" No. 2	0	0	23	6
" Fine	17	6	18	9
Erable, 3 pieds	20	0	22	0
" 2 pieds et demi	17	0	18	0
Merisier, 3 pieds	17	6	19	0
" 2 pieds et demi	15	0	17	0



## CONTRAT DE LA MALLE

DES Soumissions, adressées au Maître-Général des Postes, seront reçues à Québec jusqu'à MIDI, vendredi, le HUIT MAI, pour le transport des Malles de Sa Majesté, en un contrat proposé pour quatre ans, dans chaque cas, entre les places ci-dessous mentionnées, à partir du PREMIER JUIN prochain:—

Entre Québec et St. Michel, six fois par semaine.

Entre St. Gervais et St. Charles et la Station du chemin de fer, six fois par semaine.

Entre St. Valier et la Station du chemin de fer, six fois par semaine.

Entre Berthier et la Station du chemin de fer, six fois par semaine.

Entre St. François et St. Pierre et la Station du chemin de fer, six fois par semaine.

Entre Montagny et la Station du chemin de fer, douze fois par semaine.

Entre le Cap St. Ignace et la Station du chemin de fer, douze fois par semaine.

Entre l'Islet et l'Anse à Giles, trois fois par semaine.

Entre l'Islet et la Station du chemin de fer, douze fois par semaine.

Entre les Trois Saumons et la Station du chemin de fer, six fois par semaine.

Entre St. Aubert et la Station du chemin de fer, six fois par semaine.

Entre St. Jean Port Joli et la Station du chemin de fer, douze fois par semaine.

Entre Ste. Louise et la Station du chemin de fer, douze fois par semaine.

Entre le village des Aulnais et la Station du chemin de fer, douze fois par semaine.

Entre Ste. Anne la Pocatière et la Station du chemin de fer, douze fois par semaine.

Entre la Rivière-Ouelle et la Station du chemin de fer, douze fois par semaine.

Entre St. Denis et la Station du chemin de fer, six fois par semaine.

Entre Kamouraska et la Station du chemin de fer, douze fois par semaine.

Entre Ste. Hélène et la Station du chemin de fer, douze fois par semaine.

Entre St. Alexandre et la Station du chemin de fer, douze fois par semaine.

Entre St. André et la Station du chemin de fer, six fois par semaine.

Entre Notre-Dame du Portage et la Station du chemin de fer, six fois par semaine.

Entre la Rivière du Loup et la Station du chemin de fer, six fois par semaine.

Des avis imprimés contenant de plus amples informations sur les conditions des contrats proposés peuvent être vus et des blancs de soumission obtenus aux bureaux de Poste dans les villages sus-mentionnés ou au bureau du sousigné.

W. G. SHEPPARD,  
Inspecteur des Postes.

Bureau de l'Inspecteur  
des Postes,  
Québec, 11 avril 1863.

## GRAINES FRAICHES

De Jardin, de Fleurs et de Champ.

LE Soussigné vient de recevoir un assortiment complet de Graines Fraiches et de la dernière récolte: telles que Betterave, Choux de toutes espèces, Chou-fleur, Carotte, Concombre, Melon, Navet, Oignon, Panais, Persil, Poireau, Rave, Salade, etc.

—AUSSI—

De la Graine de Mil, de Trèfle Rouge et Blanc, Graine de Tabac, de Betterave et de Carotte, de Champ et des Graines de Fleurs de toutes variétés.

JOHN E. BURKE

Maison du Séminaire,

Marché de la Haute-Ville, Québec.

15 avril 1863.

## GRAINES ! GRAINES !

Printemps de 1863.

### JAS. H. MARSH.

LE soussigné désire informer ses amis et le public qu'il vient de recevoir, par le dernier steamer, son approvisionnement ordinaires de GRAINES FRANÇAISES et ANGLAISES de JARDIN et de FLEURS, que les acheteurs trouveront nullement inférieures à celles de leurs importations précédentes.

Les acheteurs peuvent être assurés que ces Graines sont réellement nommées par leurs noms propres et sont de la meilleure qualité. Les graines suivantes sont spécialement recommandées.

Les choux de Saints-Denis; de Winningstadt; de Savoie ou Frésée; de York; Carotte d'Altringham; Longue Rouge; Chou-fleur hâtif de Paris; Cocombre de diverses variétés; Céleri plein blanc; Salade Impériale; Salade Romaine; Oignons, gros rouge; Pois, les meilleures variétés anglaises, etc., etc.

Graines de Fleurs—près de 200 variétés.

Les marchands de la campagne pourront faire emballer pour le commerce en détail toutes les Graines qu'ils achèteront, et à des conditions libérales.

20 paquets de Graines de Fleurs assorties seront envoyés par la poste, affranchis, sur la réception de \$1. En recevant \$2 le soussigné enverra 40 paquets de Graines de Fleurs et de Graines de Jardins, dans aucune partie du Canada.

Le Soussigné appelle aussi l'attention des Médecins sur le fonds considérable de médecines et de produits chimiques qui seraient demandés, soit pour argent comptant ou par toute autre personne qui donnerait des sûretés. Nous pouvons, dans ces cas, les assurer qu'elles seraient parfaitement satisfaites, promptement et soigneusement servies.

Des Catalogues seront envoyés affranchis par la Poste à tous ceux qui en demanderont

à JAS. H. MARSH,

Chimiste et Droguiste,

15 avril 1863. Rue du Palais, Québec.

## GRAINES ! GRAINES !

Graines de Jardin, Graines des Champs et Graines de Fleurs.

LES Soussignés ont reçu par le dernier steamer arrivé par la voie de Portland un assortiment considérable et choisi avec soin de GRAINES FRAICHES, des maisons bien connues d'Andrieux, Vilmorin et Cie., de Paris, et de Jacob Wrench et Fils, à Londres, comprenant les différentes espèces suivantes:

Graines de Choux,	Chou-fleur,
Carottes,	Céleri,
Poireau,	Laitue,
Herbes,	Oignon,
Navet	Rave.

Quelques Gâteaux de Levain de Champignons.

Un lot choisi de Racines de Dahlia.

—AUSSI—

Graines de Trèfle, Herbe des Champs, Graines de Luzerne, Luzerne rouge d'Allemagne, Graines pour les oiseaux, et autres Graines qu'il serait trop long d'énumérer ici, mais que l'on trouvera dans le catalogue des graines, que l'on se procurera au magasin et que les soussignés enverront par la Poste aux personnes qui le demanderont.

Ils accorderont une grande déduction aux marchands de la campagne.

JOHN MUSSON & CIE,

Porte voisine du Bureau de Poste,

Québec.

15 avril 1863.

## BREVETS D'INVENTION.

Bureau de l'Agriculture et des Statistiques,  
Département des Patentes.

Québec, 14 mars 1863.

IL a plu à Son Excellence le Gouverneur Général accorder des Brevets d'Invention, pour une période de QUATRE ANS, à compter de leurs dates aux personnes suivantes:

Abimelech Hillman, meublier, et Matham Campbell, marchand de meubles, tous deux de la ville de Stratford, comté de Perth, pour une baratte perfectionnée qui sera appelée "Prince Churn."—Daté le 22 août 1862.

John Angell Cull, syndic de Edward Lefroy Cull, tous deux de la cité de Toronto, comté de York, Gentilhomme, pour un article appelé "Forest Cultivator."—Daté le 6 octobre 1862.

Hugh Miller, de la cité de Toronto, comté de York, Droguiste, pour une huile à brûler, appelée "Miller's Illuminateur."—Daté le 9 octobre 1862.

David Allen Rose, du township de Ernestown, comté de Lennox et Addington, Artisan, pour une amélioration aux barattes pour faire du beurre.—Daté le 10 octobre 1862.

Charles Henry Wortman, du township de Camden East, comté d'Addington, faiseur

de moulins, pour une pompe foulante et aspirante et combinée, appelée: "Worlman's Combined Force and Suction Pump."—Daté le 17 octobre 1862

John McConnell, comté de Wentworth, Ferblantier, pour une penture, charnière ou couplet mobile (A Shifting Hinge, Joint or Coupling.)—Daté le 17 octobre 1862.

Joseph Coulthard, de la cité de Montréal, faiseur de modèle, pour une roue d'engrenage combinée à coulisse. (Cross Angle Siding Cog Combination Wheel.)—Daté le 18 octobre 1862.

D'Arcy Porter, de la cité de Toronto; comté de York, Machiniste, pour une couverture de char de chemin de fer.—Daté le 23 octobre 1862.

Michael Robinson, de la ville d'Oakville—comté de Halton, cordonnier, pour une machine perfectionnée pour chevilier les chaussures, appelée "Robinson's Boot Tree."—Daté le 23 octobre 1862.

Charles Powell, des township et comté de York, fabricant de pompes, pour une pompe foulante à balancier à double effet "An improved Double Action Swing Force Pump."—Daté le 20 octobre 1862.

James Hibborn, du township de Reach, comté d'Ontario, faiseur de moulin, pour une clochette pour porte, table et comptoir (A Door, Table and Counter Bell.)—Daté le 24 octobre 1862.

John William Henry Schneides, du township de Thorold, comté de Welland, Gentilhomme, pour de nouvelles améliorations utiles dans les boîtes pour couper la paille et le foin.—Daté le 24 octobre 1862.

D'Arcy Porter, de la cité de Toronto, comté de York, Machiniste, pour un mélange dépilatoire pour les peaux et les cuirs (A Depilating Compound for Skins and Hides.)—Daté le 24 octobre 1862.

D'Arcy Porter, de la cité de Toronto, comté de York, Machiniste, pour une machine à tordre (A Wringing Machine.)—Daté le 25 octobre 1862.

Thomas Pritchard, du village d'Aurora, comté de York, Tanneur, pour une machine colorifique à servir dans le tannage du cuir (A Colouring Machine to be used in the Tanning of Leather.)—Daté le 27 octobre 1862.

William Linton Thompson, des township et comté de Stanstead, Clerc dans les Ordres Sacrés, pour une espagnolette nouvelle et améliorée pour chassis et persiennes (A new and Improved Window and Blind Fastener.)—Daté le 30 octobre 1862.

Richard Lewis, de Melbourne, comté de Richmond, Menuisier, pour des portes penantes nouvelles et perfectionnées.—Daté le 30 octobre 1862.

Henry Booth, Junior, de 77 rue Victoria Toronto, comté de York, chaudronnier, pour une cheminée pour les lampes.—Daté le 7 novembre 1862.

Elijah Glendillen, du township de Northchester, comté de Middlesex, meublier, pour une machine à laver.—Daté le 17 novembre 1862.

Thomas Morris, de la ville de Brantford,

comté de Brant, forgeron, pour la machine à réparer les lisses de Morris (Morris's rail Repairing Machine.)—Daté le 25 novembre 1862.

Abimelech Hillman, de la ville de Stratford, comté de Perth, meublier, pour une baratte perfectionnée, appelée "Hillman's up and down self-acting rotatory reversible dash Churn."—Daté le 25 novembre 1862.

Edward Lounsbury Stilwell, du village de Klineburg, comté de York, meublier, pour une ratière auto-motrice.—Daté le 27 novembre 1862.

Natham Campbell, de Stratford, comté de Perth, marchand de meubles, pour certaines améliorations à la "Prince Churn."—Daté le 29 novembre 1862.

Révèrend J. Leach de Goderico, comté de Huron Ecclésiastique, pour une encre à écrire incongelable "A non freezing Ink."—Daté le 1er décembre 1862

Lewis Pannabaker, du township de Normanny, comté de Grey, fermier, pour une amélioration à l'instrument pour faucher et ranger le grain, appelée "Gran Cradle Finger Adjuster."—Daté le 1er décembre 1862.

William Randall, du township d'Uxbridge, comté d'Ontario, Menuisier, pour une nouvelle amélioration utile dans les moulins à scie, appelée "The Excelsior Saw Mill."—Daté 9 décembre 1862.

Joseph Brikly, du township de South Dorchester, comté d'Elgin, Cultivateur, pour un métier à tisser à la main auto-moteur (A self-acting Hand Loom.)—Daté le 9 décembre 1862.

William Miller, du township de Markham, comté de York, Cultivateur, pour une baratte à engrenage améliorée "An improved geared box Churn."—Daté le 10 décembre 1862.

Edward Trenholm, de Trenholmville, dans le township de Kingsey, comté de Drummond, Fermier et Meunier, pour un nouvel appareil amélioré pour rafraichir le grain, charbon et autres articles gardés en masse dans les vaisseaux et magasins, appelé "Trenholm's Apparatus for Cooling Grain, Coal, etc."—Daté le 13 décembre 1862.

Richard Jones Sherrot, de la cité de Londres, comté de Middlesex, Menuisier, pour un chevalet pour aérer et sécher le linge dans la maison (A Clothes Horse for airing and drying Linen or Clothes within doors.)—Daté le 16 décembre 1862.

Warren Millar, de la cité de Montréal, Agent de machine à coudre, pour un anneau d'arrêt nouveau et utile dans les machines à coudre avec crochet rotatoire (A new and useful loop check in Sewing Machines using a rotating hook.)—Daté le 16 décembre 1862.

Peter Rothwell, Lamb, de la cité de Toronto, comté de York, Manufacturier, pour une machine à couper, border et bosseler, appelée "Lamp's Cutting, Flanging and Embossing Machine."—Daté le 19 décembre 1862.

1er avril 1863.

**J. LS. MARTINEAU, MARCHAND,**

Rue des Fossés St. Roch de Québec Rue St. Pierre Près du marché Basse-Ville

**QUEBEC.**

Le soussigné a constamment en mains un assortiment de poêles à charbon et à bois, de toute grandeur, et avec les dernières améliorations, pour Salon, Passage et Magasin; aussi un assortiment de Poêles de Cuisine et Poêles Doubles, dans les derniers goûts. De plus, Clous coupés et forgés; Vitres de 7 1/2 x 6 1/2 à 42 x 36; Peintures, couleurs assorties; Huile de charbon (meilleure qualité) et Lampes; Tôle, Fer blanc, etc.

Le tout à des prix très-réduits.

J. LS. MARTINEAU.

15 décembre 1862.



Isle Pelee et recif de la Pointe Pelee Phares.

**LAC ERIÉ.**

AVIS est par le présent donné que le et après le 15 Avril prochain, le Phare sur l'Isle Pelee, près de l'extrémité supérieure du lac Erié sera changé de manière à montrer une LUMIERE ROUGE VIF, et celui établi sur le récif de la Pointe Pelée sera arrangé de manière à montrer une LUMIERE BLANCHE. Les Capitaines et Pilotes de vaisseaux se rappelleront qu'en remontant le Lac la LUMIERE BLANCHE se trouvera à tribord et la LUMIERE ROUGE à babord.

Par ordre du Commissaire.

T. TRUDEAU, Commissaire.

Département des Travaux Publics, Québec, 23 mars 1863.



**CHEMIN DE FER DU GRAND TRONC**

DU

**CANADA.**

District de Québec et la Rivière-du-Loup.

LES convois partent de la Pointe-Lévi tous les jours à 10. 00 A. M., arrivant à Ste. Anne de la Pocatière à 2. 51 P. M., et à la Rivière-du-Loup à 5. 00 P. M.

Les convois partent de la Rivière-du-Loup tous les jours à 8. 00 A. M., arrivant à Ste. Anne de la Pocatière à 10. 21 A. M., et à la Pointe-Lévi à 3. 30 P. M.

C. FREER,

1er décembre 1862.

Surintendant.



**M. POURTIER,**  
CHIRURGIEN DENTISTE,

de la Faculté de Médecine de Paris, No. 15, Rue St. Jean, en face de la Rue du Palais, Québec.

**A VENDRE**

A L'IMPRIMERIE DE LA

**Gazette des Campagnes :**

Les Anciens Canadiens, par Philippe Aubert De Gaspé, avocat. Publié sous la direction du *Foyer Canadien*.—Prix : \$1 le volume

MANUEL DES CONGREGATIONS DES SAINTS ANGES, à l'usage des jeunes élèves des Collèges et des Convents —2 chelins le volume.

PAPIER A LETTRES de toutes sortes, PLUMES de toutes sortes, CRAYONS, PORTE-PLUMES, ENVELOPPES, etc.

Flore Canadienne ou description de toutes les plantes des forêts, champs, jardins et eaux du Canada, etc., par l'Abbé L. Provancher.—Prix : \$4 le vol. ; \$4.50 relié.

Traité de Botanique, à l'usage des maisons d'éducation et des amateurs qui voudraient se livrer à l'étude de cette science, sans le secours d'un maître, par l'Abbé L. Provancher.—Prix : 2 chelins.

Le Verger Canadien, ou Culture raisonnée des Fruits qui peuvent réussir dans les Vergers et Jardins du Canada.—Prix : 45 sous le volume.

Considérations sur l'Agriculture Canadienne, au point de vue religieux, national, et du bien-être moral.—Prix : 12 sous —Ce volume est également en vente à Québec chez M. Hardy, libraire, et chez M. Chs. Hamel ; ainsi qu'à Montréal, chez MM. Rolland et Chapleau, libraires.

La chimie agricole, mise à la portée de tout le monde, par N. Aubin.—Prix : 30 sous le volume.

Les éléments de l'Agriculture à l'usage de la jeunesse canadienne, par James Smith, Professeur d'Agriculture au Collège Agricole et Industriel de Rimouski.—Prix : 30 sous.

Réponses aux programmes de Pédagogie et d'Agriculture, pour les diplômés d'école élémentaire et d'école modèle, rédigées par M. Jean Langevin, Prêtre.—Prix : 15 sous.

GUIDE DES FERMIERS ET CULTIVATEURS, ou l'art vétérinaire.—Prix : 30 sous.

CULTURE DU MURIER.—Prix : 30 sous.

MANUEL DU MARÉCHAL-FERRANT.—Prix : un chelin.

CULTURE DES PLANTES OLÉAGINEUSES.—Prix : un chelin.

QUESTIONS GÉNÉRALES SUR L'AGRICULTURE, à l'usage des écoles, par J. M. Paquin, M. D.—Prix : un écu la douzaine ; six sous le volume.

Les Oiseaux du Canada, par J. M. LeMoine, seconde édition, en deux volumes.—Prix : une piastre les deux volumes.

ÉLOGE de Feu M. C. F. PAINCHAUD, fondateur du Collège de Ste. Anne, suivi de diverses notices sur la vie de ce digne prêtre, avec un portrait photographique. Prix : 30 sous.

Dévotion aux douleurs de Marie. Petite brochure de 16 pages.—Prix : 4 sous.

Archiconfrérie du Denier de Saint-Pierre, suivi des instructions sur la manière de gagner les Indulgences.—Prix : 8 sous ; la douzaine, 3 chelins.

LES PREUVES DE LA RELIGION, présentées à la jeunesse par Mr. l'Abbé V. Postel.—Prix : 15 sous.

MANUEL de la Confrérie du Très-Saint et Immaculé Cœur de Marie.—Prix : six sous.

LES SERVANTES DE DIEU EN CANADA, un essai sur l'histoire des communautés religieuses de femmes de la province, par C. de Laroche-Héron.

L'Histoire du Canada en tableaux, par M. Jean Langevin, Prêtre, Principal de l'École Normale Laval.—Prix : 8 sous.

Le Canada, ses institutions, ressources, produits, manufactures, etc., par Hector L. Langevin, M. P. P.—Prix : 30 sous.

Notes sur les archives de Notre-Dame de Beauport, par M. Jean Langevin, prêtre, ancien curé de cette paroisse.—Prix : 3 chelins.

LE SAGUENAY, en 1851 ; le passé, le présent et l'avenir du Haut-Saguenay au point de vue de la colonisation.—Prix : 15 sous.

RELATION de ce qui s'est passé au Siège de Québec, et de la prise du Canada, par uno Religieuse de l'Hôpital-Général de Québec, adressée à une communauté de son ordre en France.—Prix : 8 sous.

Relations des Jésuites sur les découvertes et les autres événements arrivés en Canada, et au nord et à l'ouest des Etats-Unis (1611-1672).—Prix : un chelin.

TABLEAU chronologique et synoptique des principaux faits de l'histoire du Canada, par l'Abbé L. Provancher.—Prix : 30 sous.

Le Vritable Petit Albert, ou Secret pour acquérir un Trésor.—Prix : 30 sous.

Recueil de Chansons Canadiennes et Françaises, comprenant 450 chansons.—Prix : un écu le volume.

Tripoli Canadien, pour nettoyer l'argent, le cuivre, le fer, l'étain, le ferblanc, etc.—Prix : 15 sous le paquet.

Hydropulte, ou Pompe légère et portative, pour arroser les jardins, chasser les insectes des arbres, et nettoyer les citernes. Ceux qui voudraient s'assurer de leur efficacité avant que de les acheter, pourront en faire l'essai à cette imprimerie.

**AGENTS**

DE LA

**GAZETTE DES CAMPAGNES.**

Cap St. Ignace, Noël Nadeau, écr., Collège de Joliette, Révd. M. Ls. G. Langlais, Procureur.

Isle-Verte, Achille Bertrand, écr. Kamouraska, Chs. Lindsay, écr., N. P. Lambton, le Docteur Ls. Labreque.

Les Escoumins, Tudoussac, Les Bergeronnes, et la Baie de Mille Vaches, Révd M. R. Boily.

L'Islet, Jules Casgrain, écr., N. P. MONTREAL (Carré Chaboilly) Dr P. O'Leary, M. D.

QUEBEC, M. N. S. Hardy, libraire, Basse-Ville.

Rimouski, E. Grondin, écr., arpenteur. St. Alexandre (Kamouraska), M. Edmond Lévêque, marchand.

St. Ambroise de la Jeune Lorette, Gonzague Vincent, M. P.

St. Antoine de Tully, Edmond LaRue, écr., Notaire.

St. Casimir, F. X. Gingras, écr. St. Césaire de Rouville, Révd M. J. A. Provençal.

St. Croix, L. C. Desrochers, écr., J. P. St. Denis (en bas), M. S. Dionne.

St. Eloi (Kamouraska), Révd. M. G. Gaudin.

St. Fabien, Révd. M. A. Ladrière. St. Famille, Isle d'Orléans, M. Basile Marquis.

St. Grégoire, Révd. M. J. Harper. St. Hélène, (Kamouraska) M. Edouard Chapleau, marchand.

St. Henri de Lauzon, Révd. M. Frédéric Caron.

ST-HYACINTHE, M. Max. A. Kéroack, libraire, rue Cascades.

St. Jean de l'Isle d'Orléans, Léonidas LaRue, écuier, E. M.

St. Jean Port-Joli, P. G. Verreault, écr. St. Julie de Somerset, J. B. Rousseau, écr.

St. Laurent, Isle d'Orléans, M. Zéphirin Lapierre, instituteur.

St. Modeste (Témiscouata) N. Miville, écr., M. P.

St. Pierre, Rivière du Sud, G. Blais, écr. Ste. Scholastique (Montréal), Docteur Duchesnay.

St. Stanislas de Batiscau, le Docteur Philippe Lassisserraye.

St. Thomas, Louis Blais, écr., avocat. Terrebonne, M. F. X. Leclerc, S. D.

Trois-Pistoles, Thomas P. Pelletier, écr.

**ISLE DU PRINCE-EDOUARD.**

Rustico (Isle du Prince Edouard), Révd M. Geo. A. Belcourt.

**NOUVEAU-BRUNSWICK :**

St. Bruno (Madawaska), Révd. M. L'Hiver.